

**Pré-Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante :**  
**avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti**

Arrêté du 16/07/2019

R. 4412-97 à R. 4412-6 du Code du Travail issu du décret 217-899 du 9 mai 2017 modifié par le décret 2019-251 du 27 mars 2019

Selon la norme NF X 46-020 : août 2017

<b>Identification du bâtiment</b>	OBSERVATOIRE DE LA COTE D'AZUR Bâtiment SCHMIDT	
Nature du bâtiment	Bureaux	
Adresse	2130 route de l'Observatoire – Calern 06460 CAUSSOLS	

<b>Propriétaire</b>	OBSERVATOIRE DE LA COTE D'AZUR
Adresse	Boulevard de l'Observatoire CS 34229 06304 NICE CEDEX 4

<b>Donneur d'ordre</b>	OBSERVATOIRE DE LA COTE D'AZUR
Adresse	Boulevard de l'Observatoire CS 34229 06304 NICE CEDEX 4
Accompagnateur	M. DEPEYRE
Date du repérage	11 février 2021

<b>Opérateur de repérage</b>	Olivier DESTRÉE
Adresse	DEGAINE INGENIERING 439 avenue de Pessicart Sunset Villa – Bâtiment A 06100 NICE
N° de certification	CPDI 2928 – Version 003

<b>Laboratoire ayant effectué les analyses</b>	EUROFINS
Adresse	75 avenue de Pascalet 30310 VERGEZE

<b>Date de rédaction</b>	19 février 2021
Nom du rédacteur et signature	Olivier DESTRÉE 

**Ce rapport comporte 35 pages avec les annexes. Toute reproduction est la propriété de la société DEGAINE INGENIERING, et doit porter sur l'intégralité du rapport.**

## SOMMAIRE

<b>1. PROGRAMME DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE .....</b>	<b>3</b>
<b>2. PERIMETRE DU REPERAGE : LISTE DES LOCAUX ET PARTIES D'IMMEUBLES CONCERNES .....</b>	<b>3</b>
<b>3. CONCLUSION .....</b>	<b>3</b>
<b>4. PROGRAMME DE REPERAGE .....</b>	<b>4</b>
<b>5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE .....</b>	<b>9</b>
5.1. CADRE REGLEMENTAIRE .....	9
5.2. LIMITE DE LA MISSION .....	9
5.3. COLLECTE DES DONNEES .....	10
5.4 RAPPEL DES OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE CONCERNE PAR LA MISSION DE REPERAGE .....	10
<b>6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE .....</b>	<b>11</b>
ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION DES PRELEVEMENTS .....	13
ANNEXE 2 – CROQUIS ET PLANS DES LOCAUX .....	22
ANNEXE 3 – PROCES-VERBAUX DES ANALYSES PRECISANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE D'AMIANTE DANS LES ECHANTILLONS PRELEVES .....	25
ANNEXE 4 – CERTIFICAT DE QUALIFICATION .....	34
ANNEXE 5 – ATTESTATION D'ASSURANCE .....	35

## 1. Programme des travaux du donneur d'ordre

Travaux de réhabilitation de la bergerie. Réfection de plancher et de toiture.

Liste des locaux visités/non visités et justification		
Etage	Locaux visités	Locaux non visités et justification
RDJ	Hall d'entrée, couloir, bureaux 1 à 10, sanitaires, douche, escalier, chambre froide.	Sans objet.
RDC	Couloir, escalier, labo, sanitaire.	Sans objet.
Toiture	Toitures	Sans objet.

## 3. Conclusion

**Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, a été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante « après analyse ».**

## 4. Programme de repérage

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivant :

**Annexe A.1 de la norme NF X 46-020 : août 2017**

Programme de repérage		
Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder	Matériau ou produit
<b>1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités</b>		
Plaques ondulées et planes	Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles »)	P
	Plaques en matériaux bitumineux	P
	Revêtements anti-condensation sous bac acier	M
Ardoises, Bardeaux bitumineux	Ardoises composites hors fibres ciment	P
	Ardoises en fibres ciment	P
	Bardeaux bitumineux (« shingles »)	P
Éléments associés à la toiture	Conduits de fumée, de cheminée, de ventilation	P
	Conduits d'eaux pluviales	P
	Garnissage des joints de dilatation	M
	Joints de dilatation	M
	Couvre-joints	P
	Tresses d'étanchéité à l'air	P
	Éléments complémentaires de toiture (chéneaux, rives, closoirs, faitages, mitres, costières, etc.)	P
	Jonctions bitumineuses	M
	Solins en fibre ciment	P
	Colle des solins en fibre ciment	M
Éléments sous toiture	Pare-vapeur, pare pluie	P
	Isolants fibreux en sous toiture	P
	Flocages, enduits projetés	M
Étanchéité de Toiture terrasse	Parties planes : revêtements bitumineux (bandes, lés...), écrans de semi-indépendante, pare-vapeur	P
	Relevés : revêtements bitumineux (bandes, lés...)	P
	Parties planes ou relevés : complexes asphaltés	M
	Colles, produits d'accrochage	M
Fenêtres de toit, lanterneaux, verrières	Mastics (vitriers, bitumineux...)	M
	Joints d'étanchéité entre menuiserie et ossature	M
	Garnitures de friction sur fenêtres basculantes	P

Programme de repérage		
Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder	Matériau ou produit
<b>2 - Parois verticales extérieures et Façades</b>		
Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich	Plaques, panneaux, bacs en fibres-ciment, éléments de remplissage	P
	Ardoises composites hors fibres ciment	P
	Ardoises en fibres ciment	P
	Joints d'assemblage ou d'étanchéité, mastics, tresses	M
	Revêtements intérieurs anti-condensation (hors peintures)	P
	Peintures des bardages métalliques	M
Isolant et protection thermique ou acoustique sous bardage	Flocages, enduits projetés	M
	Carton-amiante	M
Façades lourdes y compris poteaux	Enduits extérieurs (projetés, lissés ou talochés), crépis extérieurs	M
	Revêtements plastiques épais (RPE)	M
	Peintures sur béton	M
	Enduits pelliculaires de lissage/débullage	M
	Colles et joints (faïence, pâte de verre, carrelage), ragréages, Primaires d'accrochage, Imperméabilisants	M
	Éléments en maçonnerie silico-calcaire (1880-1940) briques blanches silico-calcaire	P
	Garnissage des joints de dilatation	M
	Joints de dilatation	M
	Couvre-joints	P
Appuis de fenêtres en fibres-ciment	P	
Menuiseries extérieures	Joints de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	M
	Joints d'étanchéité entre menuiserie et structure	P
	Garnitures de friction sur fenêtres basculantes	P
	Plaques de fibres-ciment (allèges, coffres, etc.)	P
	Peintures décoratives	M
Éléments associés aux façades	Conduits de fumées, de cheminée, de ventilation	P
	Conduits d'eaux (pluviales et usées)	P

Programme de repérage		
Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder	Matériau ou produit
<b>3 - Parois verticales intérieures</b>		
Murs et Cloisons maçonnés	Flocages	M
	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	M
	Enduits de ragréage, débullage, lissage	M
	Joints de dilatation, d'assemblage, joints coupe-feu	M
	Fourreaux (carton, fibres-ciment...)	P
Poteaux	Flocages	M
	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	M
	Enduits à base de ciment, lissés ou talochés (ragréage, débullage, lissage)	M
	Joints de dilatation, d'assemblage avec poutraison	M
	Entourages de poteau (carton-amiante, fibres ciment, matériaux sandwich...), coffrages perdus	P
Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non	P
	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	M
	Flocages	M
	Plots de colle fixant les cloisons au mur	M
	Bandes calicot	M
	Enduits de jointoiement des plaques de plâtre	M
	Sous couches des tissus muraux	P
	Isolants intérieurs fibreux, bourre en vrac	M
	Jonctions entre panneaux préfabriqués et pieds / têtes de cloisons (notamment IGH et ERP) : tresse, carton, fibres-ciment	P
Gainés et coffres verticaux	Flocages	M
	Enduits à base de plâtre (projetés, lissés ou talochés)	M
	Enduits à base de ciment, lissés ou talochés (ragréage, débullage, lissage)	M
	Bandes calicot,	M
	Enduits de jointoiement des plaques de plâtre cartonné	M
	Panneaux (fibres-ciment, ...)	P
Portes coupe-feu, pare-flamme, isothermiques, frigorifiques	Jonctions entre panneaux (tresses, étanchéité entre panneaux)	P
	Joints des portes coupe-feu, phoniques ou pare flammes (sur battant et dormant y compris oculus, et sur serrurerie)	P
	Panneaux, plaques en fibres-ciment des vantaux, bakélite	P
Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gainés, coffres	Isolants intérieurs des portes	P
	Sous couches des tissus muraux, moquettes murales ou les vinyles	P
	Panneaux décoratifs en fibre-ciment (lambris), revêtements durs en fibres-ciment	P
	Colles et joints de carrelage ou de faïence, ragréage, primaire d'accrochage	M
	Peintures décoratives (pailletées, gouttelettes, ...)	M
Revêtements bitumineux	M	
Peintures intumescentes	M	

Programme de repérage		
Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder	Matériau ou produit
<b>4 - Plafonds et faux plafonds</b>		
Plafonds	Flocages	M
	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	M
	Panneaux collés vissés ou cloués	P
	Coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composite)	P
	Bandes calicot	P
	Enduits de jointoiement des plaques de plâtre	M
	Sous couches des tissus muraux	P
	Peintures intumescentes	M
	Revêtements bitumineux	M
	Peintures décoratives (pailletées, gouttelettes...)	M
	Résines	M
	Colles de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage et joints de carrelage	M
Poutres et charpentes	Flocages	M
	Enduits à base de plâtre ou ciment (projetés, lissés ou talochés)	M
	Entourages de poutres (carton-amiante, fibres ciment, matériaux sandwich)	P
	Peintures intumescentes	M
	Revêtements bitumineux	M
	Peintures décoratives (pailletées, gouttelettes...)	M
	Jonctions avec la façade, calfeutremments, joints (coupe-feu, de dilatation, de structure)	M
Gaines et coffres horizontaux	Flocages	M
	Enduits à base de plâtre ou ciment (projetés, lissés ou talochés)	M
	Bandes calicot	P
	Enduits de jointoiement des plaques de plâtre cartonné	M
	Panneaux (fibres-ciment, ...)	P
	Jonctions entre panneaux (tresses, étanchéité entre panneaux)	M
Faux plafonds	Panneaux et plaques	P
	Jonctions entre faux plafond et structure, joints entre panneaux	P
	Pare vapeur	P
	Isolants posés dans le plénum au-dessus du panneau de faux plafond	P
	Écrans de cantonnement et leurs joints (dans le plénum entre le faux plafond et le plancher supérieur)	P
Suspenes et contrevents	Flocages	M
	Protections en plâtre	M
	Peintures intumescentes	M
<b>5 - Planchers et planchers techniques</b>		
Revêtements de sols	Dalles de sol	P
	Nez de marche	P
	Dalles moquettes avec entre couche noire	P
	Sous-couches (carton, feutre, ...) des revêtements souples	M
	Colles bitumineuses	M
	Colles non bitumineuses	M
	Moquette	M
	Sols coulés à base ciment (terrazolith, etc.)	P
	Peintures de sol	M
	Colles et joints de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage	M
	Revêtements de sols sportifs	P
	Joints de dilatation et d'assemblage	P
	Joints de cantonnement sur faux planchers	P
	Enduit de cuvelage	M
	Rebouchages autour de conduits (principalement IGH et ERP), fourreaux en carton ou fibres-ciment	M

Programme de repérage		
Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder	Matériau ou produit
<b>6 - Conduits et accessoires intérieurs</b>		
Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	Calorifuges (tresses, coquilles, matelas...)	M
	Matelas	P
	Enveloppes (bandes tissées enduites ou non), colles de calorifugeage	M
	Joints entre éléments, joints plats prédécoupés pour brides	M
	Rubans adhésifs	P
	Mastics	M
	Conduits en fibres-ciment, manchons	P
	Conduits en fibres-bitumes (conduits de drainage)	P
Clapets / volets coupe-feu	Tresses dans câbles électriques d'alimentation, (notamment de secours, souvent orange), résistants au feu	P
	Clapets (tunnels, lames, joints)	P
	Volets coupe-feu y compris ossature	P
Vide-ordures	Rebouchages et calfeutrements de clapets et volets coupe-feu	M
	Conduits et vidoirs en fibres-ciment	P
	Joints d'étanchéité des trappes	M
<b>7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques</b>		
Portes et cloisons palières	Panneaux dans les portes palières	P
	Panneaux des cloisons palières	P
Parois des équipements	Plaques, panneaux décoratifs (habillages cabines, joues des escaliers mécaniques...)	P
	Calfeutrement entre mur et plancher (joint, bourre)	P
	Isolants	P
	Colles	M
Matériels en machinerie	Joints	P
	Freins d'ascenseurs	P
	Éléments de protection contre les arcs électriques intégrés dans des équipements de type contacteurs, sélecteurs, coupe-circuits...	P
	Tresses	P
	Joints plats	P
<b>8 - Équipements divers et accessoires</b>		
Chaudières (mixtes, collectives), chauffe bains, radiateurs gaz modulables, Poêles à bois à fuel, à charbon, Groupes électrogènes	Flocages	M
	Bourres	M
	Tresses	M
	Calorifugeages	M
	Joints d'étanchéité, joints plats prédécoupés pour brides	M
	Dispositifs anti-condensation (peintures, films, etc.)	M
	Tissus, soufflets amortisseurs acoustiques	P
Convecteurs et radiateurs électriques	Isolants thermiques cartonnés	P
	Tresses des diffuseurs	M
Fusibles à broche	Carton, tresse	P
Canalisations électriques préfabriquées	Isolants	P
Coffres-forts	Portes et parois	P
Portes de placard, baignoires et éviers métalliques	Plaques souples bitumineuses anti vibratiles	P
Jardinières, bac à sable incendie	Éléments en fibres-ciment	P
<b>9 - Fondations et soubassements</b>		
Étanchéité des murs enterrés	Enduits bitumineux des ouvrages enterrés	M
Parois verticales et horizontales enterrées	Joints de fractionnement, de rupture, de dilatation	M
Conduits et fourreaux	Fourreaux en fibres-ciment dans maçonnerie	P
<b>10 - Aménagements, voiries et réseaux divers</b>		
Conduits, siphons	Éléments de canalisations enterrés en fibres ciment	P
Voiries	Enrobés bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume), asphaltes	M
Espaces sportifs	Revêtements de sols	P
Aménagements extérieurs	Éléments en fibres-ciment (jardinières, bordures...)	P

## 5. Conditions de réalisation du repérage

### 5.1. CADRE REGLEMENTAIRE

Le présent rapport de repérage a été réalisé conformément :

- A l'arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis,
- A l'article R. 4412-97 à R. 4412-6 du Code du Travail issu du décret 217-899 du 9 mai 2017 modifié par le décret A l'2019-251 du 27 mars 2019
- A la norme NF X 46-020 : août 2017,

### 5.2. LIMITE DE LA MISSION

Le Repérage Amiante Avant Travaux défini à l'article R. 4412-97 du code du travail, consiste à rechercher, identifier et localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante susceptibles d'être affectés directement ou indirectement par les travaux et interventions visés à l'article R. 4412-94 du code du travail et définis par le donneur d'ordre.

Une inspection visuelle de tous les composants de la construction sera effectuée afin d'y rechercher et d'y recenser les différents matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, incorporés ou faisant indissociablement corps avec le bâtiment à démolir.

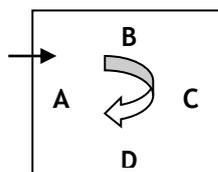
Un classement des produits et matériaux est réalisé en fonction de leur nature et caractéristiques, forme, aspect, etc, afin d'optimiser l'intervention de l'opérateur du repérage.

Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de la non-présence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements sont effectués afin de déterminer par analyse un résultat d'essai spécifiant celle-ci.

Seuls les matériaux et produits accessibles, c'est-à-dire que l'on peut atteindre dans les conditions de sécurité liées à la nature des locaux utilisés feront l'objet du repérage. La totalité des lieux concernés par la mission sera visitée sous réserve que la personne accompagnant l'opérateur de repérage lui donne accès à tous les locaux le jour de sa visite. Les échantillons de matériaux prélevés selon la norme NF X 46-020 et seront analysés par un laboratoire agréé COFRAC Essais.

La visite se fera toujours dans le sens des aiguilles d'une montre :

Sens d'évolution dans une pièce



### 5.3. COLLECTE DES DONNEES

<i>Liste des documents fournis</i>	<i>Voir annexe</i>
<b>Rapports de diagnostic amiante antérieurs</b>	
<b>DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE – DEKRA – Réf : 16-02-012105 du 17/02/2016</b>	
<b>Plans et croquis des locaux</b>	
<b>Plans des locaux</b>	<b>2</b>
<b>Documents relatifs à la construction</b>	
<b>Néant</b>	

### 5.4 RAPPEL DES OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE CONCERNE PAR LA MISSION DE REPERAGE

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante – parties privatives » (DAPP) prévu à l'article R. 1334-29-4 I du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante. Il communique ce rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

## 6. Résultats détaillés du repérage

Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, sur décision de l'opérateur avec l'indication des éléments qui ont permis de conclure à la présence d'amiante			
N°	Matériaux ou produits	Localisation (voir plan annexe 2)	Repérage

Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, après analyse			
N°	Matériaux ou produits	Localisation (voir plan annexe 2)	Repérage
1	Plaques ondulées en fibres-ciment	Toiture appentis Nord (≈19 m <sup>2</sup> )	
2	Plaques ondulées en fibres-ciment	Toiture RDC (≈52 m <sup>2</sup> )	
3	Plaques de rives en fibres-ciment	Toiture accès RDC (≈45 ml)	
4	Plaques ondulées en fibres-ciment	Toiture labo photo (≈84 m <sup>2</sup> )	
5	Plaques de rives en fibres-ciment	Toiture labo photo + bureaux (≈20 ml)	
6	Plaques ondulées en fibres-ciment	Toiture RDJ (≈120 m <sup>2</sup> )	
10	Dalle de sol grises + colle	Labo Photo – RDC (≈48 m <sup>2</sup> )	
11	Dalle de sol beiges + colle	Labo Photo – RDC (≈2 m <sup>2</sup> )	
16	Dalle de sol beiges + colle	Bureaux 1 -2 – RDJ (≈50 m <sup>2</sup> )	
17	Dalle de sol beiges + colle	Bureau 3 – RDJ (≈25 m <sup>2</sup> )	
18	Dalle de sol beiges + colle	Bureaux 4-5-6 – RDJ (≈65 m <sup>2</sup> )	
25	Plaques en fibres-ciment	Plafond chambre froide – RDJ (≈9 m <sup>2</sup> )	

Liste des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas après analyse			
N°	Matériaux ou produits	Localisation (voir plan annexe 2)	Raisons pour lesquelles il n'a pas été possible de conclure
7	Enduit	Façades Sud et Nord - RDC / RDJ	
8	Enduit	Façades Ouest et Nord - RDJ	
9	Enduit	Façades Sud/Est/Nord - RDC	
12	Bande calicot	Mur et plafond - Labo Photo - RDC	
13	Isolant + pare vapeur	Combles RDC	
14	Revêtement de sol souple	Escalier RDJ à RDC	
15	Dalle de sol beiges + colle	Couloir - RDJ	

<b>Liste des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas après analyse</b>			
<b>N°</b>	<b>Matériaux ou produits</b>	<b>Localisation (voir plan annexe 2)</b>	<b>Raisons pour lesquelles il n'a pas été possible de conclure</b>
19	Dalle de sol beiges + colle	Bureaux 7-8 - RDJ	
20	Enduit mural	Couloir et bureaux - RDJ	
21	Bande calicot	Plafond bureaux - RDJ	
22	Colle de faïence	Sanitaire 1 /Douche - RDJ	
23	Colle de plinthe	Sanitaire 2 - RDJ	
24	Colle de carrelage	Sanitaire 2 - RDJ	

<b>Liste des locaux et parties de l'immeuble bâti qui n'ont pu être visités dans le cadre d'un repérage réglementaire</b>			
<b>N°</b>	<b>Matériaux ou produits</b>	<b>Localisation (voir plan annexe 2)</b>	<b>Repérage</b>

<b>Liste des locaux et parties de l'immeuble bâti, affectés par les travaux prévus, visités et non visités</b>			
<b>N°</b>	<b>Matériaux ou produits</b>	<b>Localisation (voir plan annexe 2)</b>	<b>Repérage</b>

**Annexe 1 - Fiche d'identification et de cotation des prélèvements**

N°	Matériaux et produits prélevés	Localisation
1	Plaques ondulées en fibres-ciment	Toiture appentis Nord
Présence d'amiante		OUI
Photo des matériaux ou produits prélevés		

N°	Matériaux et produits prélevés	Localisation
2	Plaques ondulées en fibres-ciment	Toiture RDC
Présence d'amiante		OUI
Photo des matériaux ou produits prélevés		

N°	Matériaux et produits prélevés	Localisation
3	Plaques de rives en fibres-ciment	Toiture accès RDC
Présence d'amiante		OUI
Photo des matériaux ou produits prélevés		

N°	Matériaux et produits prélevés	Localisation
4	Plaques ondulées en fibres-ciment	Toiture labo photo
Présence d'amiante		OUI
Photo des matériaux ou produits prélevés		

N°	Matériaux et produits prélevés	Localisation
5	Plaques de rives en fibres-ciment	Toiture labo photo + bureaux
Présence d'amiante		OUI
Photo des matériaux ou produits prélevés		

N°	Matériaux et produits prélevés	Localisation
6	Plaques ondulées en fibres-ciment	Toiture RDJ
Présence d'amiante		OUI
Photo des matériaux ou produits prélevés		

N°	Matériaux et produits prélevés	Localisation
7	Enduit	Façades Sud et Nord - RDC / RDJ
<b>Présence d'amiante</b>		NON
Photo des matériaux ou produits prélevés		

N°	Matériaux et produits prélevés	Localisation
8	Enduit	Façades Ouest et Nord - RDJ
<b>Présence d'amiante</b>		NON
Photo des matériaux ou produits prélevés		

N°	Matériaux et produits prélevés	Localisation
9	Enduit	Façades Sud/Est/Nord - RDC
<b>Présence d'amiante</b>		NON
Photo des matériaux ou produits prélevés		

N°	Matériaux et produits prélevés	Localisation
10	Dalle de sol grises + colle	Labo Photo - RDC
Présence d'amiante		OUI
Photo des matériaux ou produits prélevés		

N°	Matériaux et produits prélevés	Localisation
11	Dalle de sol beiges + colle	Labo Photo - RDC
Présence d'amiante		OUI
Photo des matériaux ou produits prélevés		

N°	Matériaux et produits prélevés	Localisation
12	Bande calicot	Mur et plafond - Labo Photo - RDC
Présence d'amiante		NON
Photo des matériaux ou produits prélevés		

N°	Matériaux et produits prélevés	Localisation
13	Isolant + pare vapeur	Combles RDC
<b>Présence d'amiante</b>		NON
Photo des matériaux ou produits prélevés		

N°	Matériaux et produits prélevés	Localisation
14	Revêtement de sol souple	Escalier RDJ à RDC
<b>Présence d'amiante</b>		NON
Photo des matériaux ou produits prélevés		

N°	Matériaux et produits prélevés	Localisation
15	Dalle de sol beiges + colle	Couloir - RDJ
<b>Présence d'amiante</b>		NON
Photo des matériaux ou produits prélevés		

N°	Matériaux et produits prélevés	Localisation
16	Dalle de sol beiges + colle	Bureaux 1 -2 - RDJ
Présence d'amiante		OUI
Photo des matériaux ou produits prélevés		

N°	Matériaux et produits prélevés	Localisation
17	Dalle de sol beiges + colle	Bureau 3 - RDJ
Présence d'amiante		OUI
Photo des matériaux ou produits prélevés		

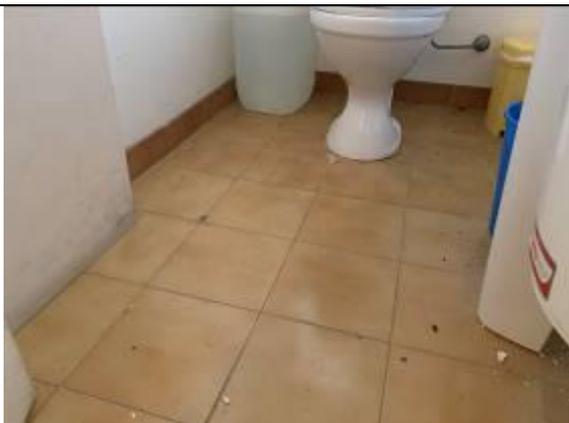
N°	Matériaux et produits prélevés	Localisation
18	Dalle de sol beiges + colle	Bureaux 4-5-6 - RDJ
Présence d'amiante		OUI
Photo des matériaux ou produits prélevés		

N°	Matériaux et produits prélevés	Localisation
19	Dalle de sol beiges + colle	Bureaux 7-8 - RDJ
Présence d'amiante		NON
Photo des matériaux ou produits prélevés		

N°	Matériaux et produits prélevés	Localisation
20	Enduit mural	Couloir et bureaux - RDJ
Présence d'amiante		NON
Photo des matériaux ou produits prélevés		

N°	Matériaux et produits prélevés	Localisation
21	Bande calicot	Plafond bureaux - RDJ
Présence d'amiante		NON
Photo des matériaux ou produits prélevés		

N°	Matériaux et produits prélevés	Localisation
22	Colle de faïence	Sanitaire 1 /Douche - RDJ
<b>Présence d'amiante</b>		NON
Photo des matériaux ou produits prélevés		

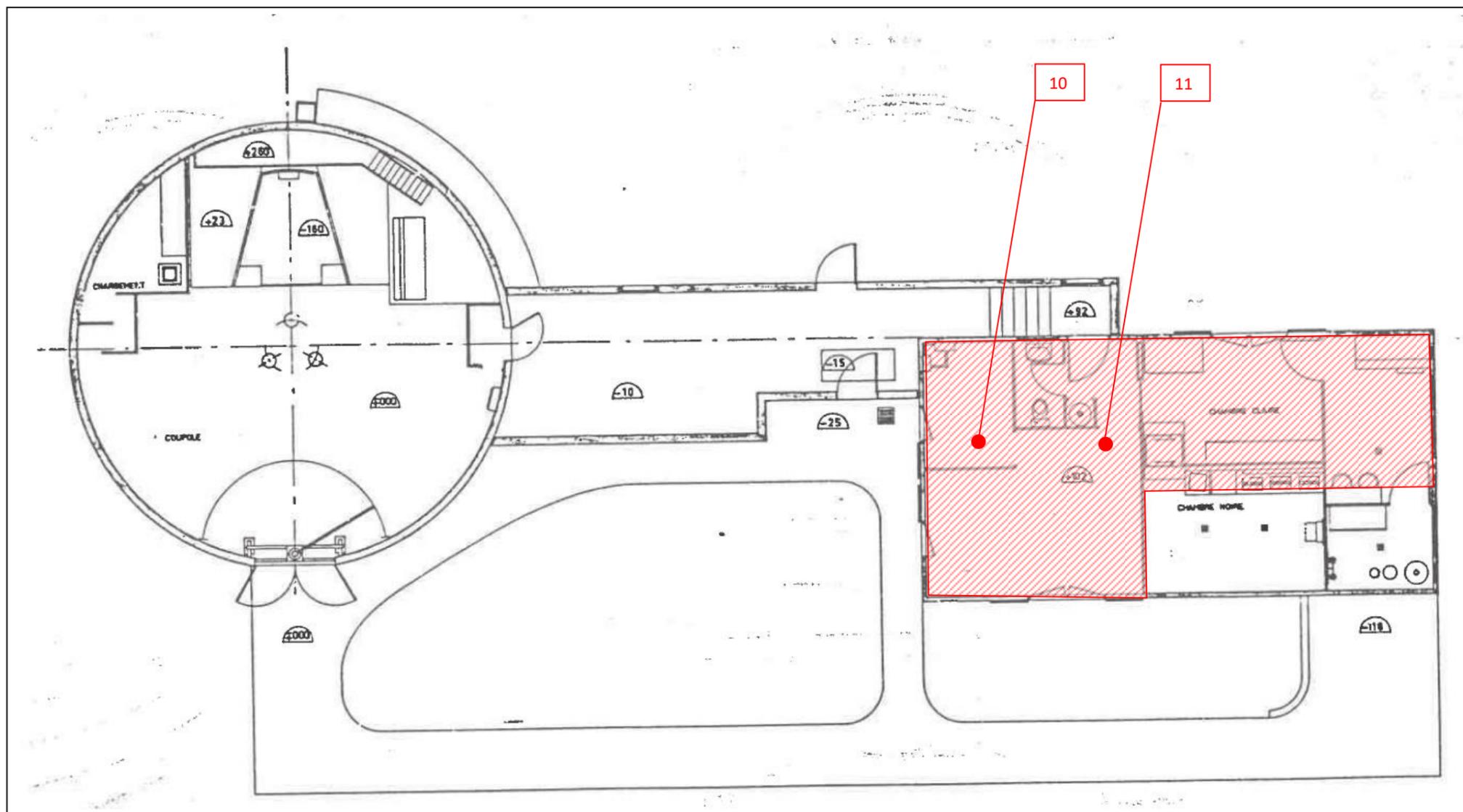
N°	Matériaux et produits prélevés	Localisation
23	Colle de plinthe	Sanitaire 2 - RDJ
<b>Présence d'amiante</b>		NON
Photo des matériaux ou produits prélevés		

N°	Matériaux et produits prélevés	Localisation
24	Colle de carrelage	Sanitaire 2 - RDJ
<b>Présence d'amiante</b>		NON
Photo des matériaux ou produits prélevés		

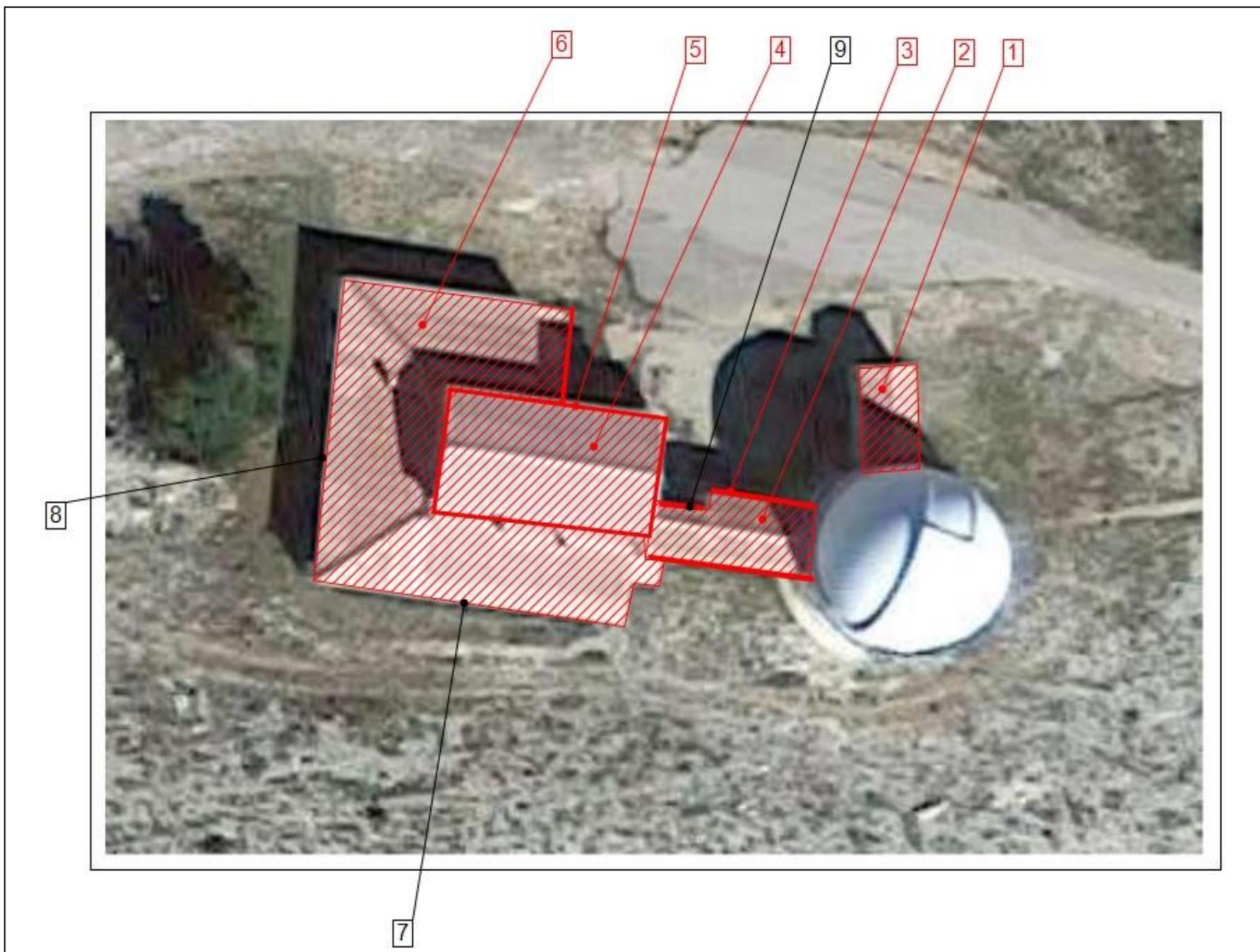
N°	Matériaux et produits prélevés	Localisation
25	Plaques en fibres-ciment	Plafond chambre froide - RDJ
Présence d'amiante	OUI	
Photo des matériaux ou produits prélevés		



Annexe 2	Page 2/3
Etage : RDC	OBSERVATOIRE DE LA CÔTE D'AZUR Bâtiment SCHMIDT 2130 route de l'Observatoire – Calern 06460 CAUSSOLS
●	Echantillons sans amiante
..... ▨ ⊘	Echantillons prélevés avec amiante



Annexe 2	Page 3/3
Etage : Toiture	OBSERVATOIRE DE LA CÔTE D'AZUR Bâtiment SCHMIDT 2130 route de l'Observatoire – Calern 06460 CAUSSOLS
●	Echantillons sans amiante
— ■ ⊘	Echantillons prélevés avec amiante



***Annexe 3 – Procès-verbaux des analyses précisant la présence ou l'absence d'amiante dans les échantillons prélevés***

**8 pages.**

**Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.**

**DEGAINE INGENIERING**  
**Monsieur Olivier DESTREE**  
 439 Avenue de Pessicart  
 Sunset Villa – Bâtiment A  
 06100 NICE

**RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX**

N° de rapport d'analyse : AR-21-EK-010974-01      Version du : 18/02/2021 15:25      Page 1/8  
 Référence laboratoire N° : 21EK016875      Référence de suivi du dossier N° : 21KE003299  
 Reçu au laboratoire le : 16/02/2021      Date de réception : 12/02/2021  
 Date d'analyse : 16/02/2021  
 Référence dossier Client: 21KE003299 - OBSERVATOIRE DE LA COTE D'AZUR - Bâtiment SCHMIDT - 2130 Route de l'Observatoire - Calern - 06460 CAUSSOLS

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001 (1)	21KE003299-001 - 1 / Toiture appenti Nord / Plaques ondulées en fibres-ciment	Matériau de type peinture (rouge) ; matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris)	MOLP / BV5E	2 / 2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile
002	21KE003299-002 - 2 / Toiture RDC / Plaques ondulées en fibres-ciment	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris)	MOLP / BV5E	2 / 2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile
003	21KE003299-003 - 3 / Toiture accès RDC / Plaques de rives en fibres-ciment	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (blanc)	MOLP / BV5E	2 / 2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile
004	21KE003299-004 - 4 / Toiture labo photo / Plaques ondulées en fibres-ciment	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris)	MOLP / BV5E	2 / 2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile
005	21KE003299-005 - 5 / Toiture labo photo + bureaux / Plaques de rives en fibres-ciment	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris)	MOLP / BV5E	2 / 2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile
006	21KE003299-006 - 6 / Toiture RDJ / Plaques ondulées en fibres-ciment	Matériau dur de type plaque (fibreux) (beige)	MOLP / BV5E	2 / 2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile
007	21KE003299-007 - 7 / Façades Sud et Nord - RDC / RDJ / Enduit					

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole \* ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.  
 Rua Monte de Além, 62,  
 4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL



**Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.**
**RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX**

N° de rapport d'analyse : AR-21-EK-010974-01      Version du : 18/02/2021 15:25      Page 2/8  
 Référence laboratoire N° : 21EK016875      Référence de suivi du dossier N° : 21KE003299  
 Reçu au laboratoire le : 16/02/2021      Date de réception : 12/02/2021  
 Date d'analyse : 16/02/2021  
 Référence dossier Client: 21KE003299 - OBSERVATOIRE DE LA COTE D'AZUR - Bâtiment SCHMIDT - 2130 Route de l'Observatoire - Calern - 06460 CAUSSOLS

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / JFO8	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
008	21KE003299-008 - 8 / Façades Ouest et Nord - RDJ / Enduit	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur (gris) ; matériau semi-dur (blanc) en traces	MET / JFO8	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
009	21KE003299-009 - 9 / Façades Sud/Est/Nord - RDC / Enduit	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur (gris) ; matériau semi-dur (blanc)	MET / JFO8	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
010	21KE003299-010 - 10 / Labo Photo - RDC / Dalle de sol grises + colle	Matériau semi-dur de type dalle de sol (gris)	MET / JFO8	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile
		Matériau de type colle bitumineux (noir) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris) ; matériau semi-dur (blanc)(i)	MOLP / BV5E	2 / 2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile
011	21KE003299-011 - 11 / Labo Photo - RDC / Dalle de sol beiges + colle	Matériau semi-dur de type dalle de sol (beige)	MET / C6PH	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole \* ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.  
 Rua Monte de Além, 62,  
 4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL



**RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX**

N° de rapport d'analyse : AR-21-EK-010974-01

Version du : 18/02/2021 15:25

Page 3/8

Référence laboratoire N° : 21EK016875

Référence de suivi du dossier N° : 21KE003299

Reçu au laboratoire le : 16/02/2021

Date de réception : 12/02/2021

Date d'analyse : 16/02/2021

Référence dossier Client: 21KE003299 - OBSERVATOIRE DE LA COTE D'AZUR - Bâtiment SCHMIDT - 2130 Route de l'Observatoire - Calern - 06460 CAUSSOLS

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Matériau semi-dur de type dalle de sol (gris) en traces ; matériau de type colle (jaune) ; matériau (noir) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris)(ii)	<b>MET</b> / GND6	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile
012	21KE003299-012 - 12 / Mur et plafond - Labo Photo - RDC / Bande calicot	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau semi-dur de type plaque (plâtreux) (marron)	<b>MET</b> / C6PH	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
013	21KE003299-013 - 13 / Combles RDC / Isolant + pare vapeur	Matériau souple fibreux de type papier, carton (bitumineux) (marron) ; matériau fibreux de type isolant (jaune) en traces	<b>MET</b> / C6PH	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau fibreux de type isolant (jaune)	<b>MOLP</b> / M7EZ	2 / 2	-	Fibres d'amiante non détectées
014	21KE003299-014 - 14 / Escalier RDJ à RDC / Revêtement de sol souple	Matériau souple de type revêtement de sol (fibreux) (beige)	<b>MET</b> / C6PH	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau de type colle (jaune) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	<b>MET</b> / C6PH	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
015	21KE003299-015 - 15 / Couloir - RDJ / Dalle de sol beiges + colle					

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole \* ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.  
Rua Monte de Além, 62,  
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL



**RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX**

N° de rapport d'analyse : AR-21-EK-010974-01      Version du : 18/02/2021 15:25      Page4/8  
 Référence laboratoire N° : 21EK016875      Référence de suivi du dossier N° : 21KE003299  
 Reçu au laboratoire le : 16/02/2021      Date de réception : 12/02/2021  
 Date d'analyse : 16/02/2021  
 Référence dossier Client: 21KE003299 - OBSERVATOIRE DE LA COTE D'AZUR - Bâtiment SCHMIDT - 2130 Route de l'Observatoire - Calern - 06460 CAUSSOLS

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Matériau semi-dur de type dalle de sol (beige) (iii)	<b>MET / KPU7</b>	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris)	<b>MET / C6PH</b>	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
016	21KE003299-016 - 16 , Bureaux 1 -2 - RDJ / Dalle de sol beiges + colle	Matériau semi-dur de type dalle de sol (beige)	<b>MET / C6PH</b>	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile
		Matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (beige)	<b>MET / C6PH</b>	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
017	21KE003299-017 - 17 , Bureau 3 - RDJ / Dalle de sol beiges + colle	Matériau semi-dur de type dalle de sol (beige)	<b>MET / C6PH</b>	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile
		Matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (beige) en traces	<b>MET / KPU7</b>	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole \* ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.  
 Rua Monte de Além, 62 ,  
 4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL



**RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX**

N° de rapport d'analyse : AR-21-EK-010974-01      Version du : 18/02/2021 15:25      Page 5/8  
 Référence laboratoire N° : 21EK016875      Référence de suivi du dossier N° : 21KE003299  
 Reçu au laboratoire le : 16/02/2021      Date de réception : 12/02/2021  
 Date d'analyse : 16/02/2021  
 Référence dossier Client: 21KE003299 - OBSERVATOIRE DE LA COTE D'AZUR - Bâtiment SCHMIDT - 2130 Route de l'Observatoire - Calern - 06460 CAUSSOLS

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Matériau dur de type mortier, béton, chape (beige)	<b>MET / C6PH</b>	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
018	21KE003299-018 - 18 / Bureaux 4-5-6 - RDJ / Dalle de sol beiges + colle	Matériau semi-dur de type dalle de sol (beige)	<b>MET / X6VE</b>	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile
		Matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (blanc)	<b>MET / X6VE</b>	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau dur de type mortier, béton, chape (blanc)	<b>MET / X6VE</b>	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
019	21KE003299-019 - 19 / Bureaux 7-8 - RDJ / Dalle de sol beiges + colle	Matériau semi-dur de type dalle de sol (rose)	<b>MET / X6VE</b>	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris) ; matériau (blanc)	<b>MET / X6VE</b>	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole \* ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.  
 Rua Monte de Além, 62,  
 4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL



**RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX**

N° de rapport d'analyse : AR-21-EK-010974-01      Version du : 18/02/2021 15:25      Page 6/8  
 Référence laboratoire N° : 21EK016875      Référence de suivi du dossier N° : 21KE003299  
 Reçu au laboratoire le : 16/02/2021      Date de réception : 12/02/2021  
 Date d'analyse : 16/02/2021  
 Référence dossier Client: 21KE003299 - OBSERVATOIRE DE LA COTE D'AZUR - Bâtiment SCHMIDT - 2130 Route de l'Observatoire - Calern - 06460 CAUSSOLS

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
020	21KE003299-020 - 20 / Couloir et bureaux - RDJ / Enduit mural	Matériau de type système d'enduit peinture (beige)	MET / C6PH	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
021	21KE003299-021 - 21 / Plafond bureaux - RDJ / Bande calicot	Matériau de type système d'enduit peinture (blanc) ; matériau de type maillage de fibres et liant (beige) ; matériau semi-dur fibreux de type bois, copeaux (beige)	MET / C6PH	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
022	21KE003299-022 - 22 / Sanitaire 1 / Douche - RDJ / Colle de faïence	Matériau dur de type carrelage, faïence (beige) ; matériau dur de type ciment-colle (blanc) ; matériau (rose)	MET / C6PH	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
023	21KE003299-023 - 23 / Sanitaire 2 - RDJ / Colle de plinthe	Matériau dur de type carrelage, faïence (marron) ; matériau dur de type ciment-colle (blanc) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc) en traces	MET / C6PH	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET / C6PH	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
024	21KE003299-024 - 24 / Sanitaire 2 - RDJ / Colle de carrelage					

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole \* ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.  
 Rua Monte de Além, 62,  
 4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL



**Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.**

**RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX**

N° de rapport d'analyse : AR-21-EK-010974-01      Version du : 18/02/2021 15:25      Page 7/8  
 Référence laboratoire N° : 21EK016875      Référence de suivi du dossier N° : 21KE003299  
 Reçu au laboratoire le : 16/02/2021      Date de réception : 12/02/2021  
 Date d'analyse : 16/02/2021  
 Référence dossier Client: 21KE003299 - OBSERVATOIRE DE LA COTE D'AZUR - Bâtiment SCHMIDT - 2130 Route de l'Observatoire - Calern - 06460 CAUSSOLS

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Matériau dur de type carrelage, faïence (beige) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (beige)	<b>MET / C6PH</b>	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
025	21KE003299-025 - 25 / Plafond chambre froide - RDJ / Plaques en fibres-ciment	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (beige)	<b>MOLP / M7EZ</b>	2 / 2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile

Observation(s) échantillon(s)

- (1) Les fibres d'amiante ont été détectées dans le matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris). Les autres matériaux décrits simultanément ne peuvent pas être séparés et analysés séparément, en conséquence, en raison du risque d'intercontamination, le résultat d'analyse est rendu sur l'ensemble de la couche.

Observation(s) couche(s)

- (i) Les fibres d'amiante ont été détectées dans le matériau de type colle bitumineux (noir). Les autres matériaux décrits simultanément ne peuvent pas être séparés et analysés séparément, en conséquence, en raison du risque d'intercontamination, le résultat d'analyse est rendu sur l'ensemble de la couche.  
 (ii) La teneur en fibres d'amiante détectée est proche de la limite de détection. Plusieurs prises d'essais ont été réalisées et ont permis de confirmer cette teneur.  
 (iii) Ce résultat a été confirmé par plusieurs prises d'essais concordantes.

**Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :**

Détermination Fibres d'amiante. Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée à partir du Guide HSG 248 de 2005 - annexe 2, P-MO-SOP3291: version 0

Détermination Fibres d'amiante. Traitement par calcination et/ou attaque acide. Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) réalisée à partir de la norme NF X 43-050: Janvier 1996, P-PS-SOP3368 : version 6

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole \* ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.  
 Rua Monte de Além, 62,  
 4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL



**RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX**

N° de rapport d'analyse : AR-21-EK-010974-01 Version du : 18/02/2021 15:25 Page8/8

Référence laboratoire N° : 21EK016875

Référence de suivi du dossier N° : 21KE003299

Reçu au laboratoire le : 16/02/2021

Date de réception : 12/02/2021

Date d'analyse : 16/02/2021

Référence dossier Client: 21KE003299 - OBSERVATOIRE DE LA COTE D'AZUR - Bâtiment SCHMIDT - 2130 Route de l'Observatoire - Calern - 06460 CAUSSOLS

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du rapport en langue portugaise et stockée en interne par le laboratoire.

NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 3 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et au LAB GTA 44, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par META indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 4 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et/ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 5 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.

Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.

"Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.

NB 6 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° L0705-1 et est disponible sur <http://www.ipac.pt/>.

NB 7 : La liste des méthodes avec accréditations flexibles intermédiaires peut être consultée sur

<https://www.eurofins.pt/ambiente/eurofins-lab-environment-testing-portugal/laboratório-de-análise-de-amiante/qualidade/>.

NB 8 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client.

Validé et approuvé par :



Rita Bessa  
Technicienne analyste en  
microscopie

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole \* ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.  
Rua Monte de Além, 62,  
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL



**Annexe 4 – Certificat de qualification****Certificat de compétences  
Diagnosticteur Immobilier**

N° CPDI 2928 Version 003

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

**Monsieur DESTREE Olivier**

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

<b>Amiante avec mention</b>	<b>Amiante Avec Mention**</b> Date d'effet : 03/10/2017 - Date d'expiration : 02/10/2022
<b>Amiante sans mention</b>	<b>Amiante Sans Mention*</b> Date d'effet : 03/10/2017 - Date d'expiration : 02/10/2022
<b>Plomb</b>	<b>Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb</b> Date d'effet : 12/10/2012 - Date d'expiration : 11/10/2017

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.  
Edité à Saint-Grégoire, le 02/10/2017.

\* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.

\*\*Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C. Les examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Certification de personnes  
Diagnosticteur  
Portée disponible sur [www.icert.fr](http://www.icert.fr)

Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire



CPEDI FR 11 rev13

## Annexe 5 – Attestation d'assurance

# EUROMAF

Assurance des Ingénieurs et Architectes européens

189 boulevard Malesherbes 75856 Paris Cedex 17  
SIRET 429 599 509 00024  
Tél : 33 (0)1 53 70 30 00 | euromaf@euromaf.fr  
www.euromaf.fr

Entreprise régie par le code des assurances - Société anonyme au capital de 21 250 000 € - R.C.S. Paris B 429 599 509

834B9A94A8

35D22DFFEE

## ATTESTATION D'ASSURANCE

## 2021

La société d'assurance soussignée atteste avoir délivré à :

N° d'identification : 7382290/D/116  
Une police N° : 7002807/S

couvrant ses responsabilités professionnelles spécifiques pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

N° d'édition d'attestation : 20212000763

La garantie du contrat s'applique aux opérations réalisées en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer et dont le coût prévisionnel des travaux hors honoraires n'excède pas 30 000 000,00 € hors taxes sous réserve qu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale bénéficiant à l'adhérent soit souscrit pour les opérations dont le coût prévisionnel des travaux est égal ou supérieur à 20 000 000,00 € hors taxes.

Accédez aux éléments de vérification de délivrance de cette attestation en flashant ce code avec votre smartphone (vérifiez dans votre navigateur que vous êtes bien sur la page sécurisée <https://attestation.maf.fr>) ou en vous rendant sur <https://attestation.maf.fr> muni de cette clé de sécurité : 4b1d543a

La vérification de la concordance des données s'effectue sous votre seul contrôle.

**SAS DEGAINE INGENIERING**  
Bureau Etudes Techniques

**SUNSET VILLA**  
BATIMENT A  
439 AVENUE DE PESSICART  
06100 NICE  
France

*Cette police actuellement en vigueur satisfait à l'obligation d'assurance édictée par la loi n°78-12 du 4 janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction. Elle est conforme aux clauses-types énoncées à l'annexe 1 de l'article A 243-1 du code des assurances. La présente attestation ne peut engager la société d'assurance au-delà des conditions et limites du contrat auquel elle se réfère.*

### Activités assurées :

- G.C.5 Missions de B.E.T. ou d'ingénieur-conseil portant sur les travaux de génie civil
- B.9 Missions de B.E.T. ou d'ingénieur-conseil sur des V.R.D.
- G.C.3 Missions de B.E.T. ou d'ingénieur-conseil portant sur les travaux d'infrastructure
- EXP J Missions d'expertises judiciaires comportant l'étude des désordres et la description sommaire des travaux de réfection, à l'exclusion de toute mission de maîtrise d'œuvre (étude et/ou la direction des travaux de reprise)
- B.5.5 Missions de recherche de matériaux et produits de la construction contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis, confiées en application des articles L 1334-13 et R 1334-14 à R 1334-29 du code de la santé publique
- B.5.9 Missions de diagnostic saturnisme, de contrôle après travaux ou d'établissement de constat de risque d'exposition au plomb à l'exclusion de toute mission de maîtrise d'œuvre générale, totale ou partielle, en application des articles L 1334-1 à L 1334-12 et R 1334-1 à R 1334-13 du code de la santé publique
- B.5.10 Missions d'établissement d'un état du bâtiment relatif à la présence de termites ou d'attestations de réalisation des travaux préventifs ou d'éradication (articles L 133-1, L 133-6 et R 133-1 du code de la construction et de l'habitation)
- B.5.15 Missions d'établissement d'un état des installations intérieures d'électricité réalisées lors des ventes de tout ou partie des biens immobiliers à usage d'habitation en application des articles L 134-7 L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation

Fin de liste

Fait à Paris, le 01 janvier 2021



EUROMAF SA